

Contrat Madelin (TNS)

Pour TNS : déduction du bénéfice imposable

PRÉSENTATION

Réservé aux TNS (artisans, commerçants, professions libérales, dirigeants TNS), le contrat Madelin permet de déduire les cotisations du bénéfice imposable. À la retraite, sortie obligatoire en rente viagère (avec quelques exceptions).

MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

AVANTAGES

- Déduction fiscale du bénéfice professionnel
- Sortie en rente avec abattement 10 %
- Transmission au conjoint via réversion
- Couverture prévoyance/santé possible en complément

POINTS DE VIGILANCE

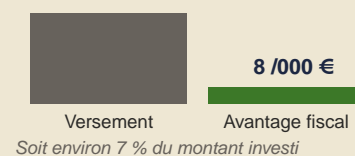
- Sortie obligatoire en rente (pas de capital, sauf depuis 2019 via PER Madelin)
- Versements minimums annuels obligatoires
- Imposition de la rente comme une pension de retraite

CAS D'USAGE TYPE

EXEMPLE

Médecin libéral 55 ans, BNC 120 000 € ! versement 8 000 € = économie d'environ 3 280 € (TMI 41 %).

IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE)



Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Capital bloqué jusqu'à la retraite. Sortie quasi-exclusivement en rente viagère (sauf exceptions).
- Pour les supports en unités de compte : risque de perte en capital.
- La déductibilité fiscale est plafonnée et la sortie est imposable.

Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — sebastien.bailly@asterale.fr. À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF) ou le médiateur de la consommation compétent.

Cette solution vous intéresse ?

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « Contrat Madelin (TNS) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

Premier entretien offert — 1 heure

Pour étudier « Contrat Madelin (TNS) » avec vous

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

Réservez sur www.asterale.fr · 06 28 54 13 74